



L'Union des municipalités du Québec s'est dotée d'une plateforme électorale fédérale qui reprend les demandes des gouvernements de proximité. Sous le thème « De gouvernement à gouvernement », l'UMQ demande un nouveau partenariat sur un ensemble de sujets, dont la navigation de plaisance.

### **État des faits :**

- La navigation, incluant la navigation de plaisance sur les lacs et rivières, est une compétence exclusive du fédéral;
- Les municipalités sont constamment interpellées par leurs citoyennes et citoyens sur l'encadrement de la navigation de plaisance, sans que celles-ci puissent intervenir ou aient un pouvoir en la matière;
- Un transfert des pouvoirs sur la navigation de plaisance exigerait une modification constitutionnelle;
- Le fédéral a prévu une procédure d'ultime recours pour que les municipalités puissent lui demander de réglementer la navigation sur les cours d'eau. Cette procédure est balisée par le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB).
  - Cette procédure est très exigeante pour les municipalités et peut facilement prendre trois à quatre années de démarches;
  - Une nouvelle version du guide destiné aux municipalités pour que celles-ci puissent faire leurs demandes a été rendue publique à la fin du mois de mai 2019. Toutefois, selon l'analyse de l'UMQ, ce nouveau guide ne changera pas la situation. La démarche du RRVUB demeure un dernier recours;
- Les municipalités souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une certaine marge de manœuvre pour réglementer la navigation de plaisance sur leurs plans d'eau pour s'assurer de la qualité de vie de leurs citoyens.

### **L'Union des municipalités du Québec demande :**

- Un meilleur contrôle de l'émission des permis de navigation (plus qu'un simple test en ligne comme actuellement);
- Le pouvoir de réglementer la vitesse des bâtiments sur un plan d'eau;
- Le pouvoir de limiter le nombre d'embarcations sur un plan d'eau (et leur type – motorisée ou non);
- Le pouvoir de délimiter des zones particulières pour la pratique du « wakeboard »;
- De manière générale, de permettre la délégation des pouvoirs d'application de la réglementation applicable à la navigation aux municipalités (incluant l'encadrement de la tenue d'événements sur les plans d'eau);

- La simplification de la signalisation sur les plans d'eau de manière à se doter d'un guide de normes de signalisation.

### **Messages-clés :**

- Ce qui se passe chez nous doit passer par nous, les élus locaux;
- Les municipalités sont en première ligne pour répondre aux besoins et préoccupations des citoyennes et des citoyens;
- Nous ne demandons pas une réforme de la Constitution, nous demandons du gros bon sens dans la gestion des plans d'eau et de la navigation de plaisance;
- La réglementation actuelle est lente, inefficace. Trois à quatre ans pour réglementer un plan d'eau, c'est le temps d'un mandat électoral;
- Le gouvernement du Québec a reconnu les municipalités comme des gouvernements de proximité. Cette prise de conscience de l'autonomie municipale doit devenir un réflexe au palier fédéral;
- Tous les partis politiques fédéraux doivent se prononcer et prendre des engagements clairs sur cet enjeu qui touche beaucoup de municipalités au Québec, au cours de la prochaine campagne électorale;
- L'UMQ est déterminée à avoir des engagements clairs sur la navigation de plaisance et compte bien se faire entendre sur le sujet pendant la campagne électorale fédérale.

**Rassembler**  
**Affirmer**  
**Accompagner**